

Concertation nationale sur l'énergie et le climat

CAHIER D'ACTEUR

N°195



La CLCV Ile de France :

La CLCV permet à des populations n'ayant pas toujours eu accès au savoir d'acquérir les clés de compréhension pour s'émanciper dans la société. Elle participe ainsi activement à faire de chacun un citoyen « éclairé » et responsable.

Ses domaines d'action sont la consommation, le logement et le cadre de vie.

Le point de vue de CLCV Ile de France sur les documents de planification énergie climat soumis à la concertation

EN BREF

La Stratégie Française pour l'Energie et le Climat (SFEC) cible une indépendance énergétique forte au travers de la relance de la filière nucléaire.

Dans l'attente de son déploiement sous 15 ans un effort sans précédent est planifié pour le développement des énergies renouvelables intermittentes afin de satisfaire en partie les besoins nouveaux.

L'état de la dette et du déficit budgétaire de notre pays posent cependant la question de la capacité de l'Etat à mener à bien simultanément ces différents programmes. Ce document, suivant les principaux thèmes de la consultation, pointe les contraintes en résultant et décrit des propositions alternatives.

Thèmes principaux et contextes de la consultation SFEC, propositions alternatives

Contexte environnemental

Pour beaucoup de pays, malgré les conséquences environnementales éventuelles qui en résulteraient, il est prioritaire d'assurer le développement de leur économie. Ceci conduit à une progression continue de l'utilisation des énergies fossiles et de la production mondiale de gaz carbonique.

La France produit actuellement 7/1000 du CO2 mondial (l'Europe 60/1000) et reste l'un des champions de la production d'énergie décarbonée (5ème rang mondial) grâce à son parc nucléaire actuel.

De fait quel que soit la politique environnementale de notre pays Il n'y aura pas d'incidence significative sur le niveau de CO2 de la planète.

Contexte économique

La dette et le déficit du budget de l'Etat, proches d'un niveau inédit de faillite, et la nécessité absolue de limiter la dette pour nos générations futures impliquent des choix budgétaires drastiques.

Ces choix ne pourront porter que sur les solutions ayant à la fois le meilleur rapport coût / efficacité contre le réchauffement climatique et

l'approbation de la population.

Pour maîtriser ces choix il est nécessaire d'évaluer objectivement le coût prévisionnel de chaque solution potentielle. A titre d'exemple, les coûts actuels de production électrique par type d'énergie primaire sont par ordre croissant : énergies fossiles, nucléaire, énergies renouvelable intermittentes (ERI).

Il s'agit ensuite de définir un futur mixte énergétique stratégique visant l'autonomie nationale et optimisant sa compétitivité. La priorité des choix correspondants est un budget qui reste compatible de notre situation économique et dont la répartition de l'effort entre participation de l'Etat, des consommateurs (fiscalité, prix à la consommation) et des industriels soit concertée.

Le nucléaire

La SFEC et la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) visent à juste titre la consolidation et le prolongement d'exploitation du parc nucléaire existant, son extension progressivement disponible à partir de 2035, du fait surtout de la raréfaction prévisible des énergies non renouvelables, de la nécessité de disposer d'une filière nationale indépendante et pérenne.

Le triple défi de la filière nucléaire : sécurité, dépendance d'importations en uranium et gestion des déchets font que

la PPE planifie pour 2035 l'étude et l'émergence de nouveaux réacteurs nucléaires SMR, AMR.

Il est de plus nécessaire d'intégrer les concepts de surgénération développés par les programmes

Superphénix et Astrid abandonnés dans les années 90 et 97, pour lesquels la France possède encore des compétences. L'objectif de cette nouvelle génération est le recyclage des déchets nucléaires (1000 ans de disponibilité évoqué pour un parc reconfiguré) sous réserve que des solutions sécurisées soient trouvées.

Trois mesures fortes sont à instruire dès à présent :

- L'évaluation de la réouverture de Fessenheim dont la production serait supérieure à celle prévue pour l'éolien offshore pour les 15 ans à venir.
- L'évaluation de la définition d'une solution d'enfouissement des déchets nucléaires qui soit simplement réversible et sécurisée, pour réemploi futur éventuel.
- Une gouvernance externe à EDF renforcée par exemple par l'extension des moyens des expertises et des prérogatives de la Délégation Interministérielle du Nouveau Nucléaire (DINN) à même de garantir le respect des budgets et des calendriers de l'entreprise, de ses sous-traitants.

Energies renouvelables intermittentes : éolien, solaire

La SFEC et la PPE proposent de prendre en compte l'accroissement des besoins en énergie électrique avec les solutions décarbonées des filières de l'éolien et du photovoltaïque pour pallier les limitations de production du parc nucléaire actuel pour les 15 années à venir.

Ces choix impliquent des investissements importants dans la rénovation des réseaux de distribution pour transporter, réguler, stocker l'énergie intermittente de ces filières (200 Mds sur 15 ans partagés également entre RTE réseau haute tension et ENEDIS, réseau basse tension). A court terme, dans l'attente d'une hypothétique solution économique de stockage de l'énergie intermittente, la régulation du réseau de distribution aura à disposer d'un complément énergétique piloté pour compenser les coupures des ERi. Cela impliquera provisoirement de conserver ou de développer un parc de centrales fonctionnant avec des énergies fossiles pour répondre à ces besoins.

Compte tenu du contexte budgétaire il est pertinent d'arrêter les investissements étatiques et les aides tarifaires à la production des filières d'ERi. (Justification : Voir paragraphe suivant « Energies non renouvelables »).

Il s'agira pour les porteurs de projets ERi de recentrer leurs offres sur des marchés ciblant des utilisations locales adaptées.

Energies non renouvelables

Les énergies non renouvelables

actuellement consommées par la France, sont 2 à 3 fois plus économiques que le nucléaire en tant qu'énergie primaire et impactent de façon négligeable le bilan carbone mondial. Elles sont une solution provisoire pour libérer des ressources budgétaires. Elles auront à compléter le mixte énergétique pour les 15 années à venir, au détriment du déploiement immédiat et soutenu des ERi envisagé par le projet de PPE.

Les ressources ainsi libérées permettront dans ce délai le développement de la filière nucléaire nouvelle génération qui est un choix stratégique d'indépendance énergétique et de pérennité. Cette période pourra aussi être mise à profit pour l'émergence d'éventuelles solutions d'énergies renouvelables matures maîtrisées au niveau national.

Redéfinition des aides et incitations de l'Etat

Si l'incitation à la sobriété énergétique est bien sûr de mise, les conditions doivent être telles que le consommateur en bénéficie directement.

Pour le logement, sans une aide de l'Etat pour cause majeure de restriction budgétaire, il s'agira de s'appuyer sur les données du marché pour inciter les propriétaires bailleurs ou non à financer leurs frais d'isolation tout en choisissant le mixte énergétique du moment le plus économique. Là aussi le délai de redéploiement de 15 ans permettra l'émergence de produits nationaux tels

que pompes à chaleur et climatiseurs.

Parallèlement il s'agira de ne pas interdire la location de logements passoires thermiques pour éviter une crise majeure de l'habitat mais d'envisager des mesures incitatives auprès des propriétaires bailleurs (participation aux frais de chauffage selon l'indice DPE par exemple).

Par ailleurs les dispositions d'incitation aux économies d'énergie et aides correspondantes, surtout pour les ménages en situation précaire, (certificats d'économie d'énergie pour les particuliers et petites industries), restent souhaitables dans la mesure des contraintes budgétaires futures.

L'incitation d'une migration vers les mobilités tout électrique, qui est une solution couteuse de plus en plus rejetée par le public, est à remettre en cause en particulier pour donner du temps aux constructeurs européens de s'adapter aux besoins des consommateurs, face au dumping chinois et de ne pas obérer l'émergence de solutions thermiques non polluantes telles que les biocarburants ou l'hydrogène.

Enfin pour anticiper l'évolution prévisible du climat un soutien des collectivités et de l'Etat est à dimensionner pour adapter les habitats et infrastructures aux dérèglements extrêmes futurs. Les plans de prévention des risques environnementaux sont à redéfinir en

intégrant le fait que les événements climatiques centenaires puissent devenir décennales et que certaines zones d'habitats ou d'activités sont à relocaliser à titre préventif. Ces points sont aussi à considérer pour les infrastructures dont la production et la distribution d'énergie. De même les règles d'urbanisme sont à adapter pour minimiser l'impact climatique sur les constructions futures, la rénovation du parc existant et les aménagements urbains.

Réduction de la consommation énergétique : Impact et suivi des dispositions SFEC et PPE

L'objectif affiché de réduction de moitié de la consommation nationale d'énergie en 2050 conduit la SFEC à « Considérer que c'est l'ensemble de notre modèle de société et de progrès collectif qui va être bouleversé par les décisions qui doivent être prises aujourd'hui ».

Au-delà de l'intensification des efforts actuels de sobriété énergétique (dont réparabilité des produits, économie circulaire, circuits courts, ...) s'agit-il de remettre en cause notre modèle économique qui consiste à créer des besoins consuméristes par la publicité, soutenir l'industrie la distribution et la croissance ?

Il y aura lieu d'évaluer et justifier le gain énergétique des mesures envisagées tout en mesurant leur impact sociétal. Un débat national est nécessaire à la fois pour permettre une prise de conscience

et légitimer ces mesures qui pourrait aller à l'encontre des intérêts de différents acteurs économiques.

Ces mutations de long terme (25 ans) ne peuvent se faire que par étapes significatives périodiques, pour laquelle tous les 4 ans chaque PPE doit faire l'objet de documents annexes explicitant et justifiant les évolutions sociétales proposées, leur impact, complétés par un avis d'expert indépendant. Ces documents doivent subir un processus démocratique d'approbation (débat publique, débat législatif).

Suites à donner à la présentée consultation SFEC-PPE

Ce paragraphe résume les attentes résultant des observations de forme et manquements recensés dans les documents de la consultation :

Des correctifs et justificatifs des données chiffrées:

Le tableau page 18 du document « mise en concertation de la PPE et de la SNBC » présente pour les ERi des puissances exprimées en MWh (valeurs crêtes) et des énergies produites en TWh devant nécessairement intégrer le taux d'intermittence de chaque filière. Des incohérences dans les relations correspondantes (puissance crête, énergie produite) sont relevées de même pour les cumuls d'énergies de ces différentes filières. En complément d'un correctif attendu de ces valeurs, il est

proposé de les justifier dans une annexe.

Un engagement de l'Etat sur la transparence des prix de l'énergie :

Il est illustré par le tableau commenté figure 14 du document SFEC Ce tableau montre une comparaison du prix actuel des carburants véhicules thermiques ainsi qu'une valorisation d'une recharge d'un véhicule électrique à partir d'une borne à domicile (coût de consommation électrique des particuliers standard). Il devrait être complété par le coût d'une recharge par une borne de concessionnaire sur route et autoroute. De même ce tableau devrait inclure le coût moyen de chauffage d'un habitat aux normes d'isolation comparé selon différentes sources d'énergie dont l'électrique avec ou sans pompe à chaleur.

Les efforts budgétaires à consentir pour respecter l'ensemble des développements prévus :

Ils ne sont pas identifiés, pas plus que leur répartition prévisionnelle entre budget de l'Etat, fiscalité, prix de l'énergie. Cette répartition permettrait de projeter aussi l'impact éventuel sur la compétitivité des activités industrielles et sur les prix de consommation courants.

Un rapport de synthèse exhaustif de la présente consultation attendu par le public :

Une consultation identique a eu lieu en 2023. Elle a donné lieu à un rapport de

synthèse qui a consisté à résumer les principaux points de vue exprimés. Au-delà du risque de laisser l'opinion dans un contexte politique instable, il est indispensable, pour la crédibilité de ce processus démocratique, que le futur rapport de synthèse au-delà du résumé des points de vue exprimés :

- Apporte les correctifs et justificatifs associés pour les erreurs grossières répertoriées par le public sur les chiffres présentés, ainsi que les autres compléments attendus.
- Définisse clairement les éléments résultant de cette consultation qui seront pris en compte par la PPE.

Conclusion

Les projets de SFEC et PPE visent à juste titre la consolidation et le prolongement d'exploitation du parc nucléaire existant et son extension à partir de 2035, ce qui suppose la mise en place de lignes budgétaires prioritaires.

La situation économique de notre pays, la nécessité absolue de limiter la dette pour nos générations futures impliquent des choix budgétaires drastiques pour le développement de nos filières énergétiques.

De ce fait et contrairement aux orientations proposées, il est considéré qu'il est impossible d'apporter un soutien financier de l'Etat à l'émergence de

filières ERI, à la tarification de leurs productions et ce dans les 15 années qui viennent, dans l'attente des compléments au parc nucléaire actuel. Il est proposé de palier les besoins immédiats en :

- S'appuyant provisoirement sur les énergies non renouvelables économiques et disponibles sur la période, vu que leur consommation nationale a un impact au niveau mondial négligeable.
- Etudiant la remise en service de la centrale de Fessenheim et la réversibilité des stockages enfouis des déchets nucléaires pour un réemploi futur.
- Renforçant la gouvernance externe d'EDF par exemple en renforçant les moyens et prérogatives de la DINN.

Une redéfinition des aides et des incitations de l'Etat est proposée pour permettre aux consommateurs de mieux bénéficier des avantages conjoncturels des prix du marché, d'assouplir les restrictions faites aux habitats « passoires thermiques », tout en maintenant une aide aux ménages en situation précaire et d'abandonner l'arrêt d'usage des véhicules thermiques prévu en 2035.

La réduction de 50% de la consommation d'Energie à l'horizon 2050 suppose une redéfinition de notre modèle de société. Celle-ci devra être régulièrement, par

exemple tous les quatre ans, être explicitée, justifiée et approuvée démocratiquement y compris si nécessaire par voie référendaire.

La présente consultation reste à prolonger par un rapport de synthèse résumant les remarques exprimées, apportant les corrections des erreurs et manquements constatés et l'identification des propositions du public retenues.